



Rapport d'activité 2007-2008

*présenté par Sylvie Younan,
secrétaire générale*

Adopté à l'unanimité par le conseil d'administration du 18 février 2008

Sommaire

L'ACTUALITÉ	5
Loi LRU et démocratie lycéenne	5
Enquêtes à tout va	5
Base élèves	6
Affectation en 2 nd e GT	6
Bac pro	6
Semaine de 4 jours	6
École primaire	6
Calendrier scolaire	7
Nouvelles affiches électorales	7
Accueil scolaire des enfants handicapés à Paris (Aseh)	7
Colloque Handicap	8
Budget de l'Éducation nationale	8
Sectorisation des collèges : la confusion est totale.	8
LES ACTIONS	9
Élections	9
Affectations - résultats à la rentrée 2007	10
L'école que nous voulons	10
Architecture - travaux	10
Voyages scolaires	10
Poids des cartables	11
Goûter récréatif	11
Restauration scolaire	11
Fermeture précoce des établissements pour cause d'examens	11
Réseau Éducation sans frontières (Resf)	11
L'INFORMATION	12
Bilan du plan de formation	12
Fip	12
Liaisons laïques	12
Communiqués de presse	12
Communication interne (électronique) et listes de diffusion	12
Site(s)	13
Consultations des adhérents	13
Dossier de rentrée	14
LA PARTICIPATION AUX INSTANCES OFFICIELLES	14
Conseil départemental de l'éducation nationale	14
Projets passion	14
Lycéens et apprentis au cinéma en Île-de-France	15
Sport	15
Centre régional de documentation pédagogique (Crdp)	15
Commission académique d'appel en matière disciplinaire (Caamd)	16
Commissions d'appel	16
Commission d'appel 1 ^{er} degré	16
LES INTERLOCUTEURS ET PARTENAIRES	17
Syndicats	17
Ville de Paris	17
OCCE	17
Mae-RP	17
LE FONCTIONNEMENT INTERNE	18
Le quotidien	18
Statuts	18
Cotisations réduites	18
Vie associative	18
Comité régional Fcpe Île-de-France et Cesr	19
Fédération nationale	19
Assemblées générales des présidents	19
Commissions 1 ^{er} et 2 nd degrés	20
Interventions dans les conseils locaux	20

En cette année marquée par l'élection présidentielle de mai 2007, et l'avalanche d'annonces qui a suivi, la Fcpe-Paris a tenté de ne pas sombrer dans la « réactivité », de garder le cap sur ses objectifs fondamentaux, sans se laisser abuser par des discours sans cohérence apparente, visant pour l'essentiel à détourner l'attention des questions de fond, à jouer les parents contre les enseignants tout en les flattant chacun leur tour, sur fond de retour à la méritocratie et à « l'élitisme républicain », d'une part, d'accélération de la réduction de l'investissement public en matière éducative, d'autre part. La refonte du système éducatif est en marche mais ce n'est pas celle que nous voulons.

Cette année a aussi été difficile à gérer par un conseil d'administration réduit à seize administrateurs - au lieu de vingt-quatre. Plusieurs dossiers ont été peu voire pas traités. C'est pourquoi vous trouverez dans ce rapport plusieurs rubriques indiquant « La charge de travail de cette année n'a pas permis de poursuivre ou de mener à bien... ».

L'ACTUALITÉ

Loi LRU et démocratie lycéenne

La mobilisation des lycéens suite au vote en douce (en plein mois de juillet) de la loi relative à l'université (dite loi Péresse) a été soutenue par les parents de la Fcpe, soucieux de respecter la démocratie des jeunes et leurs droits de s'exprimer, même maladroitement, sur un sujet, leur avenir, qui les concerne au premier chef. Le communiqué publié par la Fcpe-Paris nous a valu les foudres du principal syndicat des chefs d'établissement, le Snpden, nous accusant de les menacer, parce que nous rappelions le droit d'expression des lycéens et demandions que les lycéens militants ne soient pas sanctionnés.

Enquêtes à tout va

Cette année, la Fcpe-Paris a été confrontée à une avalanche d'enquêtes en direction des élèves et de leurs parents.

Santé mentale

La Mgen (Mutuelle Générale de l'Éducation nationale) en accord avec la Dases (direction de l'action sociale de l'enfance et de la santé de la Ville de Paris) et l'Académie de Paris, a voulu lancer une enquête sur la santé mentale et physique des enfants de 5 ans (dernière année de maternelle). Cette enquête qui concernait 2800 enfants scolarisés dans 200 écoles publiques de Paris intra-muros devait être suivie 5 ans plus tard d'un deuxième bilan auprès des enfants ayant participé à la première

phase de l'enquête. Saisie par les parents d'élèves mal informés sur l'enquête et choqués par son caractère intrusif - le questionnaire comportait 44 questions et des sous-questions visant à repérer l'hyperactivité ou des troubles du comportement chez l'enfant et à collecter des données sur la relation parents enfants ou les antécédents familiaux comme l'alcoolisme ou la dépression - la Fcpe-Paris s'est saisie du sujet.

Après avoir organisé une rencontre avec les chercheurs et les interlocuteurs officiels (l'Académie brillant par son absence), la Fcpe constatant l'absence de garantie quant à l'usage de ces fichiers et la confidentialité, constatant en outre le caractère inacceptable de certaines questions et le manque d'information des parents, a demandé l'arrêt sine die de l'enquête et la destruction des fichiers. Elle a obtenu satisfaction - sur le papier du moins (la destruction des données déjà recueillies n'a pas été confirmée).

Poux

La Ville de Paris a également lancé avec la Société française de dermatologie, une enquête sur la résistance des poux. Dans un premier temps, la Fcpe s'est opposée à cette enquête qui comprenait encore une fois un questionnaire intrusif sur les conditions de logement, la nature des cheveux etc. Ayant obtenu la suppression du questionnaire et une information préalable des parents, la Fcpe a donné son accord à la collecte de prélèvements qui a démarré début 2008 et doit s'achever en juin prochain dans 80 écoles primaires parisiennes.

Loisirs des jeunes

La Fcpe a été informée début juin d'un projet d'enquête dans les établissements scolaires du 11^e arrondissement sur les loisirs des jeunes par la DRDJS (direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports) et la Ville de Paris. N'ayant pas été associée, la Fcpe n'a alors pas donné son aval, demandé par l'Académie. Le 1^{er} octobre, une réunion organisée par la DRDJS, réunissant l'inspection académique et les deux fédérations de parents d'élèves a débouché sur un accord pour la mise en œuvre de cette enquête dans les écoles, collèges et lycées du 11^e. Des aménagements ont été apportés aux modalités de l'enquête (questionnaires, information préalable des parents, liberté d'y répondre ou non, respect de l'anonymat, pas d'exploitation de résultats au niveau d'une classe).

Base élèves

La Fcpe-Paris s'est mobilisée sur le sujet depuis 2006. Malgré les déclarations de X. Darcos selon lesquelles les champs relatifs à la nationalité ont été retirés de la base et malgré l'assurance du rectorat affirmant que la sécurisation des données serait renforcée, la Fcpe-Paris a décidé de signer la pétition nationale pour le retrait de Base-élèves. Le flou entourant la mise en œuvre de ce système, la totale absence de concertation et d'information aux parents, le climat d'autoritarisme rampant actuel (les récentes lois sécuritaires, sur la prévention de la délinquance, les tentatives récurrentes de fichage déterministe des enfants), enfin les mesures budgétaires qui asphyxient littéralement le service public obligent à passer de la vigilance active à l'opposition franche.

Affectation en 2nde GT

En juin 2007 à la veille de la commission d'affectation, la Fcpe75 a organisé une conférence de presse pour dénoncer une procédure qui ne vise qu'à conforter une politique de lycées de niveaux et à maintenir une hiérarchie entre les établissements qui concentrent tous les très bons élèves dans certains lycées et tous les élèves faibles dans d'autres. La commission se tient dans un climat très tendu. Le travail sur l'informatisation de l'affectation en 2nde GT est relancé par l'Académie en décembre 2007. Ainsi, l'Académie reprend sa prérogative d'affectation des élèves, les proviseurs ne choisiront plus mais inscriront les élèves affectés. Pas de révolution culturelle néanmoins : la mixité scolaire n'est pas l'objectif affiché même si nous pouvons en attendre quelques progrès.

Bac pro

L'annonce par le ministère de la généralisation du bac pro en 3 ans (au lieu de 4 actuellement) a provoqué l'incompréhension et la colère des premiers intéressés. Sous couvert d'harmonisation, en fait de restrictions budgétaires, cette réforme met définitivement sur le carreau bon nombre d'élèves, déjà fragilisés par une scolarité peu épanouie, par un marquage « en échec scolaire » qui les ont souvent suivis depuis l'école primaire.

Semaine de 4 jours

Dans la série des annonces démagogiques, celle de la suppression des cours le samedi matin est sans doute une de celles qui fera le plus de dégâts à long terme (voir dossier dans *Liaisons laïques*, n°286). L'annonce parallèle de la réduction de service de facto des enseignants, à sous quelques réserves reçu l'aval de plusieurs syndicats enseignants. La Fcpe réclame le maintien des 936 heures annuelles pour tous les enfants. Ce n'est pas par des béquilles type soutien, cours de rattrapage pendant les vacances que l'on fera réussir tous les élèves, mais bien par un changement d'approche pédagogique, un changement de regard, un changement du mode d'évaluation.

A Paris, le maire s'est déclaré favorable au report des cours au mercredi et s'est engagé à étendre à tous les samedis les ateliers multi-activités, actuellement proposés les seuls samedis libérés. Un engagement apprécié par la Fcpe-Paris.

École primaire

Le document d'orientation du ministère et les diverses annonces (4 h de sport avec réduction de 26 à 24 h de la durée d'enseignement, enseignement de l'histoire de l'art, livret de compétences) ont laissé perplexes les participants à la commission 1^{er} degré du 14 janvier. Une lecture critique a permis de décortiquer ce texte et son socle (!) idéologique (voir aussi FIP 68).

L'accent est mis sur **la productivité et rentabilité** de l'école, abandonnant toute ambition humaniste. L'école a pour objectif principal d'« *acquérir le socle commun de connaissances et de compétences [...] incontournable pour obtenir une qualification professionnelle ou poursuivre des études supérieures.* » : le travail devient l'objectif principal de l'école.

Le document fait d'ailleurs appel au lexique de l'entreprise : compétence, qualité du service, cahier des charges...

Conception restrictive de l'école : elle prépare les élèves à « *réussir au*

collège », à « donner à chaque enfant les clés du savoir et les repères de la société » : du savoir lui-même et de la relation aux autres, il n'en est pas question.

Démagogie : « *Il faut que les programmes soient compréhensibles par tous.* » Tous, qui ? Est-ce vraiment un critère ?

Séparation, voire opposition entre apprentissages fondamentaux et accompagnement éducatif, celui-ci étant clairement considéré une perte de temps : « *L'école reçoit de nombreuses sollicitations qui [...] empiètent par trop sur le temps qui doit être consacré aux apprentissages fondamentaux.* »

Évaluations : à plusieurs niveaux, sur le modèle du livret de connaissances et de compétences, expérimenté cette année dans le 10^e arrondissement. Mise en concurrence des écoles avec la publication des résultats. Pour être bien notés, les enseignants peuvent être tentés de passer leur temps à préparer aux évaluations !

Rôle des parents : « *Le résultat de ces évaluations sera communiqué aux familles* ». La famille est informée du problème de l'enfant mais pas associée.

Maternelle : L'enfant y apprend à devenir écolier... Tout un programme effectivement !

Calendrier scolaire

Les changements successifs, malgré nos recommandations, du calendrier scolaire parfois non compensés par la mairie de Paris dans le cadre des centres de loisirs, créent des situations inconfortables pour de nombreux parents. Les intérêts qui prévalent à la définition de ce calendrier ne sont sûrement pas ceux des enfants.

Nouvelles affiches électorales

Les affiches électorales sont peu utilisées par les conseils locaux lors des campagnes électorales. Un travail de redéfinition du principe des affiches est engagé et sera couplé avec un concours de création par les écoles d'art de la Ville de Paris.

Accueil scolaire des enfants handicapés à Paris (Aseh)

La Fcpe participe à différentes instances : commission départementale de l'autonomie des personnes handicapées (Cdaph) réservées aux enfants, commission d'orientation départementale de l'enseignement adapté (Codea), Handiscol.

En octobre 2007, la Fcpe a participé au salon des associations dédié au handicap, organisé par la Ville de Paris, et est intervenue sur une table ronde à cette occasion sur la scolarisation des enfants handicapés.

Au quotidien, les demandes individuelles traitées par la commission portent essentiellement sur des questions d'accueil, l'acceptation du handicap restant un problème prégnant. Trop souvent encore l'institution culpabilise les parents. Combien de fois entendent-ils encore « l'inscription dans l'école du secteur ne vaut pas intégration » ? Combien de temps encore leur dira-t-on « vous l'avez voulu, c'est comme ça » pour se défaire de l'obligation d'accueil et de moyens ? La place des parents des enfants handicapés, partie prenante du projet d'intégration scolaire, suscite des réticences des équipes pédagogiques. C'est pourtant le point névralgique de la loi de 2005, comme le traitement du dossier au sein d'une structure unique, la Maison du Handicap. Il est d'ailleurs symptomatique de constater que le nom du professeur référent est rarement affiché dans le panneau administratif de l'établissement scolaire. Pire, le statut d'électeur au sein de l'institution scolaire est refusé aux parents d'enfants pris en charge dans des structures médicalisées, dans les établissements d'enseignement de rattachement.

Le temps et les limites d'apprentissage auxquels sont confrontés certains enfants porteurs de handicap fait encore débat. L'organisation de l'accompagnement est laborieuse (délais trop longs entre demande et mise en place, accompagnateurs à temps partagé faute de moyens, problèmes de formation des enseignants et des auxiliaires de vie scolaire (Avs) et emplois vie scolaire (Evs). L'Académie reconnaît ces difficultés. Elle plaide le temps pour se déployer au mieux par rapport aux besoins, opérer la transformation (culturelle, formation)... et avoue un budget contraint. Au manque d'Avs et d'Evs s'ajoute l'absence de ressources de remplacement. Le problème de financement des matériels spécialisés, relevant de différentes administrations, s'ajoute aux difficultés. La recherche d'une organisation plus fluide est en cours. La Ville, de son côté, donne la priorité à l'équipement informatique spécialisé destiné aux élèves des classes d'examen.

Deux à trois ans encore à attendre... au détriment d'enfants qui n'entrent pas dans les priorités ; faute d'intervenir assez tôt, ce sont des années de retard, voire la capacité d'intégration dans la société qui est hypothéquée. A terme, l'insuffisance d'investissements de

départ pèsera sur les coûts sociaux liés au handicap adulte.

Le frein culturel reste vivace aussi dans les équipes Fcpe : quel conseil local demande un point de la situation des enfants intégrés dans la structure lors des conseils d'école ou des conseils d'administration ? Combien se soucient du fonctionnement des classes d'intégration dans leur établissement scolaires (Clis, Upi, Segpa) ? Combien signalent les dysfonctionnements ? Ces conseils se comptent sur les doigts de la main. A la décharge des conseils locaux, la relation avec les parents concernés n'est pas toujours simple : souhait de rester anonymes pour ne pas « marquer » leur enfant, ignorance de l'appui possible du conseil local, repli sur eux-mêmes.

Plus délicat encore, différentes formes de handicap « mental » et moteurs sont encore trop globalisées dans leur appréhension. Il est constaté des diagnostics médicaux insuffisamment fouillés, des alertes trop tardivement lancées par les équipes pédagogiques, ou trop tardivement acceptées par les parents. La sensibilisation aux « dys » (dyspraxie, dyscalculie, dysorthographe, etc.) progresse. L'ouverture de deux classes autisme a été annoncée.

La commission Aseh reste confrontée à un problème majeur : la difficulté de cerner la réalité du fonctionnement sur le terrain - problème accru avec la disparition des commissions locales dédiées (Ccpe - commission de circonscription de l'enseignement préélémentaire et élémentaire). Seules les alertes lancées par les parents, bien souvent en bout de course, pour ceux qui osent appeler à l'aide, constituent les remontées locales. L'autre difficulté réside dans de nombreuses réunions qui se tiennent dans la journée, pas toujours compatibles avec les contraintes professionnelles de bénévoles.

Le relais de conseils locaux et un maillage par arrondissement constituent un axe d'amélioration, comme la capacité de mobilisation des parents d'élèves sur la situation du handicap à l'école.

Colloque Handicap

La Fcpe-Paris a été à l'initiative au sein du comité régional de l'organisation du colloque « École et handicap : quelles réponses ? » qui s'est finalement tenu les 26 et 27 janvier 2008. Les difficultés d'organisation (lycée Jean-de-La Fontaine non accessible aux handicapés, nous obligeant à le reporter d'octobre à janvier) et budgétaires ont été surmontées. La région Île-de-France, la Ville de Paris, les conseils généraux des Hauts-de-Seine, de l'Essonne et du Val d'Oise, la Maif et la fédération nationale

ont apporté leur soutien. Plus de 150 personnes d'horizon divers (parents, représentants de l'éducation nationale dont M. Rosselet, représentant le recteur de Paris, enseignants, représentants des lycéens, membres d'associations) ont participé aux travaux de ce colloque qui a permis d'apprécier les différences de situation, de « climat » quant au regard de la société sur le handicap, de confronter les approches, les expériences de différents pays (Italie, Suède) pour la scolarisation. Les intervenants comme les participants ont souligné la qualité et la richesse des débats. Des actes vont être publiés prochainement et un guide sera mis à disposition des parents pour la rentrée 2008. Une vidéo doit également être produite par une association qui a filmé les plénières. C'est un appui pour formuler de manière neuve nos exigences, pour changer le regard sur le handicap et appeler à une révolution copernicienne qui bénéficiera à tous les élèves.

A l'issue du colloque, l'Union nationale de lycéens (Unl) a indiqué qu'elle souhaitait organiser un colloque national. Un bel encouragement pour les parents que nous sommes !

Budget de l'Éducation nationale

La Fcpe-Paris a relayé -sans grand succès il faut l'avouer - la lettre ouverte de la Fcpe nationale (avec seize autres organisations) « Améliorer la réussite scolaire de tous les jeunes, il n'y a rien de plus urgent ! » à l'adresse du président de la République (www.lettreouverteaupresident.org). Il reste toujours difficile de mobiliser les parents sur des sujets globaux qui peuvent apparaître éloignés de leurs préoccupations. Pourtant, la baisse de la DHG, par exemple, est directement liée au budget de l'Éducation nationale, voté en général en décembre de l'année n-1.

Le représentant de la Fcpe-Paris au sein de la délégation de la Fcpe Île-de-France a présenté au nom de toutes les organisations signataires et fait adopter par le Ciaen de l'automne 2007 une motion reprenant cet appel.

Sectorisation des collèges : la confusion est totale.

Le département de Paris a pris le relais de l'Académie pour la sectorisation des collèges depuis septembre 2006. Le département ne souhaite pas opérer de changement radical, mais des changements significatifs à moyen et long terme. Les réunions de concertation menées par la Ville de Paris durant l'automne et l'hiver 2006-07 par arrondissements ou par territoires ont permis quelques progrès limités en terme

de mixité sociale. Nous sommes intervenus, au côté des UL, avec des propositions concrètes qui n'ont pas toutes été retenues, faute de consensus avec certains principaux de collèges ou certains élus d'arrondissements. Les propositions, décisions de la Ville de Paris ont parfois manqué de lisibilité, générant des réactions locales. Parallèlement, le gouvernement annonce dès juin 2007 l'assouplissement des secteurs des collèges en prélude à leur disparition programmée d'ici 3 à 5 ans. L'Académie applique cette politique et accepte des dérogations qui contrarient les évolutions de secteurs décidées par la Ville.

C'est au nom de ce motif, prétextant un manque de fiabilité des données transmises par l'Académie, que les concertations qui devaient se poursuivre tout au long de l'année 2007 pour la rentrée 2008 ont été brutalement interrompues par Éric Ferrand. Une position contestée par la Fcpe-Paris.

Parallèlement, la Fcpe-Paris continue à réclamer auprès de l'Académie la mise en place d'une commission d'affectation (en 6^e) afin d'assurer une cohérence entre les décisions de sectorisation et d'affectation des élèves, et la clarté sur les dérogations. La Ville se déclare favorable à cette idée, mais exclut la participation des parents d'élèves !

LES ACTIONS

Élections

Entre désaffection citoyenne et mauvaise organisation des élections dans les écoles et établissements scolaires, la participation poursuit sa lente érosion en passant de 29% à 28% en 2007. De 37 % en élémentaire à 17% dans les lycées, ce taux baisse au fur et à mesure que les parents s'éloignent (ou sont éloignés !) de l'école.

Avec au total plus de 50 % des voix la Fcpe progresse d'un point et conforte sa place de première fédération de parents d'élève, loin devant la PEEP qui se maintient à 15 %.

Cette progression se fait essentiellement sur les maternelles et élémentaires avec 41 % des voix contre 66% en collège et 58 % en lycée. A noter également une progression dans les lycées professionnels.

Listes « d'union » (mélangeant les appartenances) et associations locales enregistrent un recul au profit des listes de parents non constitués en association qui pèsent jusqu'à 22% dans le premier degré. Cette progression représente un véritable enjeu pour la Fcpe, nous devons encore et toujours convaincre de l'intérêt d'un mouvement associatif fédéral.

Au final les conseils locaux parisiens de la Fcpe détiennent cette année 46 % des sièges des conseils d'écoles et 62 % des sièges des conseils d'administration.

Une réunion de validation a lieu fin décembre à l'Académie. La délégation de la Fcpe a rappelé quelques dysfonctionnements constatés. La Fcpe a notamment rappelé que les Clis doivent être comptabilisées pour déterminer le nombre de représentants de parents d'élèves à élire. De même, les parents d'enfants affectés dans une structure médicale restent électeurs et éligibles dans l'école où l'enfant est inscrit. Nous avons demandé la réalisation par l'Académie d'un vade-mecum des élections pour aider les directeurs dans leur mission.

Affectations - résultats à la rentrée 2007

Collèges

Un peu plus de 13 700 élèves affectés en 6^e au plus tard à la fin de la 1^{ère} semaine de septembre.

Il y a eu 2793 demandes de dérogations pour l'entrée en 6^e, soit 400 de plus qu'en 2006-07. 2197 de ces demandes correspondaient aux critères usuels : parcours scolaires particuliers, regroupement de fratrie, causes médicales, auquel un critère « boursier social » a été ajouté cette année puis selon les places disponibles dans les collèges demandés. Le taux de satisfaction des demandes de dérogations est resté le même que l'an dernier soit 47% des demandes, soit 203 élèves de plus qu'en 2006 dont seulement 9 boursiers (sur 12 demandes pour ce motif).

Les entrants sur Paris n'ont pas toujours trouvé de la place dans le collège de secteur de leur nouveau domicile.

Lycées professionnels

Les affectations en Cap et Bep sont informatisées avec le logiciel Pam (pré-affectations académiques multi-vœux).

Après le 1^{er} tour de PAM il restait 1000 élèves à affecter ; après le 2^e tour, il en restait 330. Pour la rentrée, une cinquantaine de dossiers restait sans solution immédiate. Dès qu'une place se libère dans n'importe quelle formation il y a proposition faite aux élèves en attente.

Globalement, l'affectation informatisée avec PAM se passe plutôt mieux qu'auparavant, même si des améliorations sont encore nécessaires.

Lycées généraux et technologiques

Au final, en 2^{nde}, 79% des vœux 1 et 1bis ont été satisfaits sur 11 338 affectations en 2^{nde}, plus 2000 redoublants. En régression donc par rapport aux années précédentes.

2381 élèves ont donc obtenu leur 2^e ou 3^e vœu (quasiment plus de place), ou aucun de leurs vœux !

Les dossiers du privé ont eu plus de places que l'année dernière (750 au lieu de 600). Les cas difficiles (situation familiale changeante, filière demandée et inexistante dans l'établissement) ont été examinés au cas par cas lorsque les familles les ont signalés à l'Académie (sinon les dossiers ne sont pas regardés).

De juin à septembre, une centaine de famille nous ont contactés pour demander notre aide, ne la trouvant pas auprès des services de l'Académie.

L'école que nous voulons

Le collectif « l'école que nous voulons » qui nous rassemble depuis plus de 2 ans au côté du Gfen-Paris (mouvement pédagogique, groupe français d'éducation nouvelle), des syndicats enseignants (Snuipp-Fsu, Sgen-Cfdt, Sud-Education), a organisé, après les réunions d'école sur les réponses aux difficultés scolaires, au lycée Louis-le-Grand en juin 2008 un débat sur le thème : « Quels sont les défis que doit relever l'école pour permettre l'accès de tous aux savoirs ? ». Environ 60 participants. Après une période de 6 mois de « veille », les rencontres sont relancées autour de la question de la laïcité avec le souci d'élargir la participation des organisations et associations du monde éducatif. Nous répondons également favorablement à la proposition du Gfen de travailler sur la question de l'aide scolaire aux élèves qui rencontrent des difficultés. Nous participerons à leur rencontre nationale début avril sur le thème : L'aide : comment faire... pour qu'ils s'en passent ? ».

Architecture – travaux

Le départ du conseil d'administration de l'administratrice en charge de ce dossier n'a pas permis de poursuivre les actions menées les années précédentes.

Cette administratrice est toutefois restée en relation avec nos différents interlocuteurs sur le sujet « toilettes » et a été à ce titre associée à la relance du dossier par la Fédération nationale, en liaison avec l'Observatoire national de la santé, qui a publié un rapport en janvier 08.

Voyages scolaires

Question toujours récurrente et non réglée dans une majorité d'établissements, qui inventent des « solutions » plus ou moins bâtarde pour appliquer un texte, inapplicable dans un grand nombre de cas, qui prévoit que le coût du voyage des accompagnateurs doit être pris sur le budget des établissements. Cet épisode, non clos, a eu au moins le mérite d'ouvrir le débat. Des groupes de travail parents-enseignants voient le jour. Peut-être pourrions-nous bientôt recommencer un travail constructif cette fois au sein des établissements sur les voyages scolaires à partir, notamment, de la Charte adoptée par le congrès en mai 2003 ?

Poids des cartables

Les conseils locaux parisiens ont largement participé à l'opération « pesée des cartables » organisée par la Fédération du 8 au 20 octobre : 3000 pesées ont pu être recueillies et analysées grâce à la mobilisation de près de 40 conseils locaux. Cette mobilisation a contribué au succès de l'opération nationale (45000 pesées). Les résultats parisiens ont été présentés aux responsables de l'Académie qui les ont reconnus « incontestables ». Une circulaire du ministère de l'éducation nationale a été publiée le 17 janvier. Sa déclinaison académique est attendue.

Goûter récréatif

Suite à l'action de la Fcpe-Paris, relayant le mécontentement des parents sur la rigidité du système mis en place, le conseil de Paris a voté en juin 2007 un amendement permettant d'assouplir les conditions d'inscription et de paiement.

Pas d'avancée en revanche sur le sujet en élémentaire. Nous n'avons pas non plus de bilan de l'opération en maternelle.

Restauration scolaire

Le « Grenelle de l'environnement » a émis une préconisation sur la restauration scolaire, visant à l'introduction de 20 % de bio dans repas d'ici 2020. Nous n'avons aucun écho de la Ville sur la mise en œuvre de cette mesure à Paris.

La Fcpe-Paris a relayé l'opération (obesipub) visant à prévenir l'obésité, initiée par la fédération et l'UFC-Que choisir, demandant aux élus de s'engager sur la suppression des publicités avant et pendant les émissions télévisées destinées aux enfants.

Les collectivités territoriales sont devenues responsables de la restauration (organisation, exploitation, gestion, tarification), le Département pour les collèges, la Région pour les lycées, dans le cadre de la loi de décentralisation de 2004. Elles décident notamment, chaque année, des évolutions des tarifs de restauration qui doivent être présentés aux conseils d'administration des EPLE.

Malgré son engagement, Éric Ferrand n'a pas avancé sur le dossier, complexe, de l'harmonisation des tarifs de restauration dans les collèges. Les tarifs sont toujours aussi disparates et l'application du quotient familial reste le privilège de quelques-uns (dépendant de caisse d'école).

Le conseil central (des caisses d'écoles) de la restauration dont la mise en place a été décidée lors des États généraux de

l'automne 2005 peine à trouver son rythme.

Pour les lycées, la Région est impuissante, face aux résistances des équipes de direction (intendants, proviseurs), à mettre en œuvre des tarifs fondés sur le quotient familial. Elle maintient l'ex-Farpi comme ressources de la région alors qu'hier elle en demandait la suppression à nos côtés. Les conventions région-Eple ou département-Eple doivent être soumises au conseil d'administration pour adoption.

La Fcpe-Paris et la Fcpe-Idf continuent d'intervenir pour obtenir une harmonisation des tarifs dans un sens social et progressif en fonction des revenus et pour ne payer que ce qu'il y a dans l'assiette.

Fermeture précoce des établissements pour cause d'examens

Suite sans doute aux demandes répétées de la Fcpe, le ministère a mis en place un système expérimental dans cinq académies pour que les examens de fin d'année perturbent au minimum les cours des autres classes (délocalisation des épreuves, surveillance par des surveillants et non des enseignants...).

Par ailleurs, la date du bac a été reculée d'une semaine, faisant « gagner » autant de cours aux lycéens, notamment ceux de 2nde. Un premier pas vers une année scolaire complète pour tous ?

Réseau Éducation sans frontières (Resf)

La Fcpe-Paris a poursuivi son implication dans resf75, avec deux administratrices qui l'y représentent.

Avec la formation du nouveau gouvernement et la création d'un ministère de la « Chasse à l'enfant », la politique à l'égard des immigrés s'est notablement durcie, le seul objectif étant de « faire du chiffre ». Les situations dramatiques se sont multipliées, le pays des droits de l'homme n'hésitant pas à séparer une mère ou un père de ses enfants, à enfermer des bébés dans des centres de rétention, à effectuer des contrôles « au faciès », à forcer les portes d'un appartement...

Au-delà des engagements personnels des uns ou des autres adhérents dans les comités de soutien Resf, cette implication se traduit par la diffusion des appels aux rassemblements parisiens de RESF, la mise en ligne et la gestion des pétitions (plus de 400 à ce jour), ainsi que d'aides logistiques et financières ponctuelles.

L'INFORMATION

Bilan du plan de formation

Le plan de formation, dont les séances sont annoncées dans le mél hebdo, Fip et Liaisons Laïques (ainsi que dans le dossier de rentrée des conseils locaux) et dont les séances sont ouvertes à tous les adhérents à jour de leur cotisation, est en place pour la 6^e année consécutive.

Les séances formation permettent de compléter dans une ambiance conviviale des connaissances acquises sur le terrain sur l'organisation du système scolaire, la place qu'y ont les parents et les outils d'animation d'un conseil local.

Sept séances ont eu lieu depuis le dernier congrès, deux ont dû être annulées faute d'un nombre suffisant de participants (formation de responsable du bureau de conseil local et formation sur l'Accueil scolaire des enfants handicapés, reportée en février).

Au total, ce sont pourtant 108 personnes (année civile 2007) qui ont profité de ce temps d'enrichissement pour la vie associative des conseils locaux animé par des administrateurs du Cdpe ou des « intervenants spécialistes » (Dhg par un proviseur, Budget des Eple par un gestionnaire et orientation par l'Onisep).

Les évaluations remises à la fin de chaque séance sont très positives. L'objectif de la formation est aussi de limiter le recours au traitement individuel des questions. En effet, on rappellera que le Cdpe-Paris n'est pas organisé en centre d'appels, mais que chaque réponse apportée à une question individuelle (par téléphone ou mail le plus souvent) l'est par un administrateur bénévole qui suit le sujet concerné (travaux, cantine, affectation, etc.) dans le cadre d'une délégation du Cdpe, et qu'il vaut mieux donc réserver à des situations particulières ces sollicitations pour garder une capacité d'action structurante sur les dossiers.

Fip

Trois numéros de Fip ont été publiés depuis le congrès de mars 2007. Les ressources internes au Cdpe se font rares pour assurer un travail qui reste lourd.

Liaisons laïques

Dans le prolongement des décisions de janvier 2007, d'externaliser une partie de l'édition (une petite part rédactionnelle et le montage), le conseil d'administration du 19 novembre a

décidé de lancer un appel d'offre pour sous-traiter totalement les tâches de secrétariat de rédaction et le montage du numéro. Bien entendu, la ligne éditoriale et le choix des articles restent de la compétence exclusive du conseil départemental au sein du comité de rédaction animé par un rédacteur en chef. Il s'agit de réunir les conditions de la pérennisation de Liaisons Laïques (contenu, qualité, régularité de parution). Un numéro exceptionnel « anniversaire » (les 40 ans de Liaisons laïques) est en préparation pour la rentrée de septembre 2008.

Communiqués de presse

Une quinzaine de communiqués de presse cette année. Du budget à l'affectation en 2nde, de la sectorisation des collèges au soutien au mouvement des lycéens contre la loi Pécresse, ou encore du refus de Base-élèves, la position de la Fcpe-Paris a été généralement bien relayée dans la presse.

Communication interne (électronique) et listes de diffusion

Dans la continuité des années précédentes et des décisions confirmées par le conseil d'administration, la communication électronique de la Fcpe Paris est restée structurée autour d'un message hebdomadaire adressé aux membres de bureaux de conseils locaux (Fcpe Info Hebdo) et de messages ponctuels (Fcpe Flash Info) adressés aux membres de bureaux 1er ou 2nd degré suivant les sujets, voire, plus ponctuellement directement aux adhérents, pour certains enjeux majeurs ou pour leur rappeler l'existence de notre site. La forme de ces messages a évolué afin d'en rendre la lecture plus facile.

En cohérence avec notre mode d'organisation fédérale, il a été régulièrement rappelé que la communication aux adhérents est du ressort des conseils locaux. C'est aux bureaux des conseils locaux qu'il appartient d'organiser la rediffusion des informations qu'ils reçoivent à leurs adhérents. Tous les adhérents ont par ailleurs accès, via la boîte à outils du site de la Fcpe-Paris, à tous les messages hebdomadaires (Fcpe Info Hebdo) qui y sont mis en ligne dès leur envoi par mail.

Parmi les listes de diffusion thématiques seule celle de la commission ASEH a été utilisée.

Les listes de diffusion créées en 2005 pour les unions locales qui en ont fait la demande ont continué à fonctionner

(activement pour 5 d'entre elles). Ces listes, constituées des membres des bureaux des conseils locaux par arrondissement, sont destinées à aider les unions locales à transmettre les informations locales complémentaires des messages de la Fcpe-Paris.

Site(s)

Site de la Fcpe Paris

Le site de la Fcpe Paris a conservé sa structure établie en 2004 et a été régulièrement mis à jour par l'administrateur qui en a la charge ainsi que par le secrétariat du Cdpe.

De nouvelles pages « dossiers » ont été créées (langues, Resf). L'appropriation par les administrateurs concernés reste un axe à renforcer.

La boîte à outils a été régulièrement alimentée de nombreux documents de référence, des documents de travail transmis par la Ville et l'Académie ou notre fédération nationale.

Site collectif des conseils locaux

Faute des compétences techniques nécessaires et malgré une tentative avec un stagiaire le site collectif de conseils locaux, développé sous SPIP, n'a toujours pas pu être amélioré. Il est cependant désormais la "porte d'accès" des 102 sites (connus) développés par les conseils locaux et les unions locales, qu'ils soient hébergés sur le site collectif ou qu'ils disposent de leur propre hébergement.

Une formation a été proposée fin 2007 et de nouveaux conseils locaux y ont ouvert leur espace. A ce jour on peut considérer qu'une quinzaine de conseils locaux se servent de manière active de l'espace dont ils disposent sur le site collectif.

Le site collectif sert par ailleurs, grâce aux fonctionnalités de signatures en ligne de SPIP, à héberger les pétitions proposées par les conseils locaux (principalement concernant des élèves ou des parents d'élèves sans papiers) et par le Resf. Depuis la mise en place de ces pétitions, ce sont plus de plus de 10 000 signatures qui ont pu être collectées pour 400 pétitions.

La fréquentation du site

(site CDPE + site collectif)

	nb de visiteurs	moyenne mensuelle
2003	62 000	5 200
2004	105 000	8 700
2005	153 000	12 800
2006	262 000	21 900
2007	314 700	26 225

La fréquentation augmente régulièrement. Le site est désormais un vecteur incontournable de la communication du CDPE vers les parents d'élèves et les acteurs de l'éducation.

Le site collectif doit poursuivre son développement pour favoriser la mutualisation des expériences entre conseils locaux.

Blogs

Afin de favoriser les échanges entre adhérents un blog a été ouvert. Il a permis de traiter différents sujets dont l'enseignement des langues en élémentaire, la semaine de 4 jours, le sport scolaire ainsi que la préparation des questions aux candidats pour les municipales 2008. Son utilisation reste à promouvoir afin de dépasser le nombre moyen de l'ordre de 80 visiteurs par mois constaté sur les trois premiers mois de fonctionnement.

Consultations des adhérents

Afin d'affiner ses positions, et de disposer d'éléments pour intervenir auprès des autorités compétentes, la Fcpe-Paris a lancé plusieurs consultations auprès des adhérents, via un questionnaire, ou sur le blog. Que ce soit sur l'accueil des handicapés, le sport à Paris, la gratuité effective des manuels en lycées, l'enseignement des langues en primaire, les remontées restent faibles...

Pour les langues, des réponses aux questions - quelle(s) langue(s), à quel niveau, par qui - il ressort que pour l'essentiel, c'est l'anglais qui domine, y compris lorsque des enseignants sont habilités en une autre langue, afin de garantir une continuité d'enseignement d'un niveau à l'autre. Les suppressions de postes d'intervenants ou assistants extérieurs vont de pair avec une forte incitation du Rectorat auprès des enseignants pour que ceux-ci passent l'habilitation. Nous constatons une grande diversité dans la qualité, la fréquence et la continuité de cet enseignement. Globalement, enseignants comme parents ne semblent pas

considérer les langues comme une discipline importante en primaire. La continuité avec la 6^e est expérimentée dans le RAR d'Utrillo (18^e), mais fait défaut ailleurs. Cet enseignement qui devait concerner tous les CE1 à la rentrée 2007 a été rendu facultatif dès le mois de septembre, faute de professeurs habilités en nombre suffisant. Le cycle 3 n'est pas complet partout non plus. Cet enseignement est censé concerner tous les CP en 2008. On peut rêver.

Dossier de rentrée

Pas d'évolution majeure du dossier de rentrée cette année, si n'est la mention des noms des deux parents sur le bulletin d'adhésion – une modification destinée au premier chef à faciliter le travail du secrétariat. Il apparaît à l'usage que cela a parfois créé de la confusion : « une adhésion par famille » ou une adhésion par personne ? Consultée, la fédé admet que l'adhésion « familiale » n'est qu'un usage, les statuts fédéraux n'en faisant jamais mention. A clarifier donc pour le prochain bulletin, voire à préciser dans les statuts, départementaux ou nationaux.

Le nombre de conseils locaux qui ne viennent pas chercher le matériel de rentrée a diminué de moitié (une quinzaine cette année contre trente l'an dernier), mais on n'est pas encore au « zéro défaut » !

LA PARTICIPATION AUX INSTANCES OFFICIELLES

Conseil départemental de l'éducation nationale

L'Académie a décidé de ne plus tenir de Cden d'ajustement de la carte scolaire (1^{er} degré) en juin. Elle a échoué dans sa tentative, prétextant une meilleure organisation des débats, de réduire les temps de parole des délégations. Instance consultative, le Cden est cependant le lieu où la Fcpe peut exprimer son point de vue sur la politique académique et relayer les exigences des parents (voir les comptes rendus dans FIP). Le travail sur le règlement type départemental est reporté.

Cette année, la Ville de Paris ayant mis en veille la sectorisation des collèges, il n'y a pas eu de Cden spécifique. Le Département de Paris n'a pas convoqué durant la mandature qui se termine un Cden pour débattre de la dotation globale (budget) de fonctionnement des collèges. Et, nous réclavons toujours à l'Académie un conseil académique de l'Éducation nationale (Caen) afin de débattre de l'ensemble de la politique académique, de l'affectation des moyens dans le 1^{er} comme le 2nd degré y compris de la Dhg des lycées.

Projets passion

Une idée de projet ? Les lycéens franciliens peuvent bénéficier d'une aide leur permettant de la concrétiser en s'inscrivant à Projet Passion, Lycéens en action. Depuis 1995, grâce à ce dispositif régional mené en partenariat avec les trois académies d'Île-de-France, plus de 2.000 lycéens ont été ainsi aidés à réaliser leur action. L'objectif ? Susciter et développer la capacité d'initiative et de création des lycéens en apportant une aide technique et financière. Sont encouragées : l'autonomie, la responsabilité, la créativité et la capacité de travail en équipe. Qu'il soit individuel ou collectif, le projet proposé par les jeunes peut toucher à des secteurs aussi variés que la culture, le sport, le social, les sciences, l'artisanat, l'environnement...

L'optique n'est pas celle d'un concours, où seuls quelques-uns seraient primés, mais d'une opération générale où sont retenus tous les projets jugés viables.

En 2006-2007, des projets passionnants comme « Le tri sélectif au lycée de Mennecy », « Construire un Kart Cross », « Melting Pot au lycée Galilée », « Extazik web radio », « Les enfants du cirque au Cambodge », « Orchestre

symphonique de Janson de Sailly » ont été retenus par la Région. Ils ont reçu une aide allant de 800 à 3000 euros. Pour mener à bien le montage de leurs projets, les lycéens peuvent être aidés par un accompagnateur : un parent, un enseignant ou un professionnel.

Pour 2007-2008, les subventions attribuées par la Région aux projets passion ont atteint 130 000 euros.

Lycéens et apprentis au cinéma en Île-de-France

Accéder à une culture cinématographique et acquérir une approche critique des oeuvres, tels sont les objectifs poursuivis par le dispositif *Lycéens et apprentis au cinéma*. Il s'inscrit dans le cadre de la convention de développement cinématographique signée par l'État, la Région et le Centre National de la Cinématographie (CNC).

Le dispositif s'adresse à tous les élèves des lycées publics et privés sous contrat d'association et aux élèves des centres de formation d'apprentis d'Île-de-France. Le bulletin d'inscription est adressé par les rectorats à tous les proviseurs de lycée et par la DDEFP aux directeurs des CFA. Lors de l'inscription, les enseignants choisissent les films (au minimum trois titres pour les lycées et deux titres pour les CFA) et indiquent la salle de cinéma partenaire souhaitée. Les projections sont organisées sur le temps scolaire. Le tarif est fixé à 2,30 euros par film et par élève (tarif 2006-2007).

La Fcpe participe aux diverses réunions et donne son avis. Comme les autres années, les premières informations sur le dispositif et sur le choix des films font état d'un bilan positif. Les inscriptions se font entre mai et septembre : contact@acrif.org

Sport

La Fcpe-Paris a assisté au comité régional UNSS (Union nationale du sport scolaire) de septembre 2007.

Il y a peu de temps (voir rapport d'activités 2007), 50 heures de coordination réservées aux forfaits AS étaient menacés de suppression, mais l'Académie a finalement retiré ce projet de suppression, à la grande satisfaction du syndicat des enseignants SNEP et de la Fcpe qui s'étaient opposés à cette suppression.

A Paris, il sera difficile d'atteindre les objectifs de 25 % d'élèves licenciés en AS (association sportive) au collège et 15 % au lycée (pour 2009) car les

installations sportives sont surexploitées et saturées (mairie, club, OMS...). L'objectif annoncé par le ministre de doubler le nombre de licenciés sera quasi impossible à tenir à Paris.

Sur le plan analytique, à la différence de la plupart des autres, l'Académie de Paris ne dispose pas de statistiques suffisantes pour donner un bilan chiffré et détaillé des activités pratiquées en AS : seuls 26 % des établissements parisiens (travail des enseignants d'EPS directement concernés) remontent leurs chiffres (nombre de licenciés par activité) au conseil régional de l'UNSS. Cette absence de statistique risque d'être préjudiciable aux élèves qui participent à des activités non répertoriées : suppression des championnats de cette activité.

La Fcpe a suivi avec attention les propositions de Bertrand Delanoë pour le développement du sport à Paris (réunion publique du 5 novembre 2007). Quelques créations d'équipements sportifs sont annoncées par la municipalité, mais en nombre très limité !

L'une des idées avancées par l'équipe municipale est de "densifier" les équipements sportifs existants, c'est-à-dire ajouter des étages supplémentaires aux gymnases et piscines actuels. Cette idée, si elle se concrétise, devra être mûrement réfléchie dans sa mise en œuvre pour garantir la continuité des cours d'EPS déplacés sur d'autres sites pendant les travaux.

A l'occasion des municipales de mars 2008, un blog Fcpe-Paris a également été lancé en janvier sur la question du sport scolaire : qualité des installations sportives, disponibilité, créneaux, accompagnement et sécurité, etc.

Comme l'année dernière, la Fcpe Paris soutient la FSGT (Fédération Sportive et Gymnique du Travail) dans la promotion et l'organisation du Tour des Buttes Chaumont. La Fcpe Paris a permis en particulier cette année le rapprochement de la FSGT avec l'Usep (Union sportive de l'enseignement primaire), dans le but d'augmenter le nombre d'enfants participant aux courses du matin.

Centre régional de documentation pédagogique (Crdp)

La Fcpe-Paris participe régulièrement au conseil d'administration de cette antenne régionale du Cndp.

Commission académique d'appel en matière disciplinaire (Caamd)

En 2006-2007, 33 cas d'appel de conseil de discipline ont été examinés (68 en 2005-06). Seules 5 décisions ont été annulées (12 en 2005-06). La commission statue sur le respect de la forme ou sur des éléments nouveaux produits par les familles devant la commission. Les élèves viennent de tous les niveaux du collège et du lycée. Le plus souvent, les collégiens connaissent des problèmes de discipline et de comportement et les lycéens sont renvoyés pour absentéisme. Pour information, dans les collèges en 2006-07, 650 conseils de discipline ont eu lieu à Paris. 547 se sont soldés par une décision d'exclusion définitive. En 2005-06, 571 conseils de discipline et 482 exclusions.

Commissions d'appel

(tableau de synthèse en dernière page)

Les observations sont malheureusement à peu près les mêmes que l'année dernière.

Beaucoup moins d'appel que les autres années pratiquement deux fois moins, surtout en fin de 2nd et en 3^e.

Les commissions d'appel se sont déroulées dans une ambiance sereine sauf pour deux, très désagréables entre les membres de la commission acceptant que les professeurs rapporteurs assistent aux délibérations malgré les protestations des parents Fcpe.

Les commissions se situant dans des établissements très exigeants pour leurs élèves l'ont été aussi pour les élèves de leurs collègues.

Encore des dossiers mal constitués par les chefs d'établissements (toujours les mêmes) pas de bulletins, profs principaux absents ou présence d'un prof qui n'a pas l'élève dans sa classe. Ces manquements doivent profiter aux familles, ce qui n'est pas toujours le cas. Heureusement la majorité des chefs d'établissements font leur travail correctement. Un bémol cependant sur le dialogue avec les familles qui n'est pas pour tous entré dans les mœurs. Tout ceci a été signalé à l'Académie.

Des établissements demandent encore à la commission de se substituer à eux pour prendre une décision qui relève du conseil de classe et au final au chef d'établissement. Dans ces cas, il n'est pas toujours possible de donner gain de cause aux familles, ce qui serait normal. L'intérêt de l'élève doit être toujours affirmé.

Certains présidents de commissions ont choisi d'examiner les dossiers en une seule journée. Ce fut très lourd à gérer surtout au niveau de la fatigue.

Ces commissions sont un des (rares) lieux institutionnels où les représentants de la Fcpe sont écoutés et respectés.

Commission d'appel 1^{er} degré

Cette commission traite des recours pour le passage de cycle et de classe à l'école primaire. Vers la fin de l'année, les propositions du conseil des maîtres pour le passage ou le maintien dans le cycle ou la classe (en clair le redoublement) sont transmises aux parents, l'absence de réponse dans les 15 jours valant acceptation. Le conseil des maîtres arrête alors sa décision. Si les parents contestent la décision, ils peuvent former un recours, examiné par la commission départementale d'appel. Présidée par l'inspecteur d'Académie chargé du 1^{er} degré, elle comprend un inspecteur de circonscription, deux directeurs d'école, deux professeurs des écoles, un psychologue scolaire, un médecin de l'éducation nationale, un principal de collège, un enseignant en collège, des représentants des parents d'élèves. Les parents peuvent transmettre à la commission tous documents susceptibles de faire connaître leurs arguments et sont invités à s'y exprimer. Pour la première fois cette année, la Fcpe-Paris a obtenu que huit de ses représentants y participent : la place et les droits des représentants des parents sont toujours à gagner à l'Éducation nationale !

LES INTERLOCUTEURS ET PARTENAIRES

Syndicats

Les contacts avec les syndicats de personnel de l'éducation nationale sont limités et ponctuels. Il s'avère que les syndicats enseignants n'ont pas une claire volonté de travailler de manière approfondie, régulière et durable avec les fédérations de parents d'élèves, singulièrement la Fcpe. Ils sont toujours marqués par une vision dominante considérant les parents comme une force d'appoint et non des partenaires à part entière. Pourtant, il y a plus que jamais besoin de construire une alliance parents-enseignants pour « une autre école » en réponse aux orientations gouvernementales actuelles.

Nous avons en revanche eu un échange constructif avec le Snpden (syndicat national des personnels de direction de l'Éducation nationale) sur les modalités de l'affectation en 2nde GT. Nous avons aussi apporté notre soutien à l'Unl-Paris, syndicat de lycéens (impression de tracts) et l'un de leur représentant national a participé au colloque handicap.

Ville de Paris

Après les travaux de mise en conformité de l'installation électrique réalisés en avril 2006, les travaux de mise en sécurité ont été réalisés avant l'été 2007. L'issue de secours reste cependant à installer. Il ne reste plus qu'à lancer la rénovation complète des locaux (pas encore de calendrier).

La subvention de la Ville de Paris a été maintenue à 50 000 € en 2007, niveau atteint en 2006. Après la visite de la Ville de Paris (DLH) et du service foncier du ministère des finances de novembre 2006 afin de procéder à l'évaluation de la valeur locative du local (surface estimée à 100 m²), nous sommes dans l'attente d'une proposition de la Ville de Paris en vue d'aboutir à la signature d'une convention annexe à la convention de subvention, relative à l'occupation du local.

Le Cdpe a bénéficié d'un don de la part de Gaz de France-Cegibat qui a permis de renouveler le mobilier d'Astorg. Merci GDF. Maintenant, il ne manque plus que la rénovation des locaux.

OCCE

La charge de travail de l'année n'a pas permis de reprendre le projet de charte de la coopération établi par l'Office Central de la Coopération scolaire à

l'École (Occe) et de renouer les contacts destinés à favoriser une plus grande implication des élèves et des parents dans le fonctionnement des caisses coopératives. Le lien a toutefois été maintenu par la participation d'un administrateur à l'assemblée générale de l'Occe.

Mae-RP

Le partenariat entre la Mae-RP (Mutuelle Accident Élèves de la Région parisienne) et la Fcpe-Paris se poursuit. Il permet d'assurer une diffusion de notre bulletin d'adhésion dans les écoles et établissements où nous n'avons pas de conseil local Fcpe. Les enquêtes téléphoniques menées montrent que cette diffusion est globalement bien relayée par les directeurs et chefs d'établissement. Nous avons enregistré 90 adhésions par cette voie.

LE FONCTIONNEMENT INTERNE

Le quotidien

Le secrétariat traite une bonne cinquantaine de méls par jour (hors spams). Soit en y répondant directement (questions de trésoriers, demandes de mot de passe, etc.), soit en les transmettant aux administrateurs chargés du sujet. La réponse à ces demandes - un remplacement non assuré, une affectation contestée, un conflit avec un enseignant ou un directeur... - constitue une grosse part du travail quotidien des administrateurs, bénévoles faut-il le rappeler. Ces questions, ces demandes d'intervention sont le plus souvent pertinentes, mais pas toujours : jeter de temps en temps un œil sur le site et participer aux formations permettrait au conseil d'administration d'être plus efficace...

Statuts

La mise à jour des statuts du Cdpe, dans le cadre imparti par les statuts fédéraux reste un sujet d'actualité. Une première modification concernant la création d'un statut de membres bienfaiteurs (donateurs) et de membres honoraires a été proposée par un conseil local et validée par le conseil d'administration du 18 février 2008. Elle sera soumise au vote du congrès.

Cotisations réduites

La Fcpe-Paris a maintenu la procédure initiée l'an dernier de demande de cotisation réduite pour que des familles en difficulté financière puissent adhérer pour un an à moindre coût à notre association. Une vingtaine de conseils locaux a choisi de faire bénéficier des parents de cette possibilité.

Vie associative

Unions locales

L'union locale du 9^e ayant cessé de fonctionner, le Cdpe a tenté de la relancer en convoquant une assemblée générale des conseils locaux du 9^e. Cette première tentative ayant échoué une nouvelle convocation sera envoyée.

En dehors de ce cas particulier, la plupart des unions locales ont un fonctionnement régulier et une activité variable en fonction des disponibilités locales. Les plus actives ont pu, outre leur fonctionnement régulier, organiser des manifestations telles que forum des

métiers, forum des collèges, information handicap, relations avec Resf, etc.

Sept unions locales ont demandé et bénéficié de la subvention de fonctionnement prévue. Aucune demande de subvention exceptionnelle n'a été enregistrée depuis le dernier congrès.

Deux conseils d'administration élargis aux unions locales se sont réunis entre les congrès de 2007 et 2008. Le premier a porté sur le bilan de la rentrée et les élections, l'affectation en 2nde, Resf, les questions aux candidats aux municipales, la semaine de quatre jours. Le second, mi-janvier, a porté essentiellement sur les nouvelles modalités de l'affectation en 2nde GT.

Les unions locales ont également été associées à l'établissement de liste des établissements sans conseils locaux pour la diffusion de notre matériel de rentrée 2007 par l'intermédiaire de la Mae.

Répertoire des conseils locaux

L'annuaire des conseils locaux (liste des membres des bureaux de conseils locaux) a été fourni à chaque union locale avec son dossier de rentrée puis en février 2008 après mise à jour avec les remontées de bureaux de conseil locaux.

Tableau de bord

Le tableau de bord listant par école et établissement la présence d'adhérents Fcpe, l'existence d'un conseil local et de son bureau, sur un historique de 3 ans, a été fourni dans les mêmes conditions que l'annuaire.

Lycées professionnels

Quelques administrateurs ont participé aux réunions de rentrée dans des lycées professionnels sans conseil local Fcpe au mois de septembre 2007 pour favoriser la création d'un conseil local dans ces établissements. La complexité, le manque de disponibilité des parents ou l'éloignement des familles handicapent fortement l'implication des familles dans la vie du lycée professionnel de leur enfant, souvent majeur. Deux conseils locaux ont été créés à la suite de ces AG et quelques adhérents isolés nous ont rejoints. De nouveaux contacts avec les lycées professionnels ont aussi eu lieu dans le cadre de Resf, certains de ces établissements accueillant un nombre considérable de jeunes sans papiers, souvent majeurs, compte tenu de leur arrivée tardive dans le système scolaire français.

Comité régional Fcpe Île-de-France et Cesr

Le comité régional. Il se réunit environ une fois par mois au siège de la Fcpe-Paris, qui en assure la coordination depuis le printemps 2006.

Une délégation de la Fcpe Île-de-France a rencontré en avril et novembre 2007 Mme Gourevitch, vice-présidente chargée des lycées et de la politique éducative, pour aborder les questions liées à la politique régionale (gratuité, restauration et demi-pension, convention EPLE, voyages scolaires, transport, accessibilité des locaux, culture, Toss). Les conventions Région-Eple ont été adoptées par la moitié des établissements. Il est possible de les modifier ultérieurement (article 16). La délégation a en particulier demandé l'accroissement de la participation pour l'équipement professionnel. Ainsi qu'une augmentation de la participation au financement de la Carte Imagin'R : notre proposition d'un tarif unique quel que soit le nombre de zones a été notée avec intérêt par la Région. A suivre.

Les représentants de la Fcpe (dont un du CDPE Paris) interviennent au sein du CIAEN (Conseil inter-académique de l'éducation nationale). Au CIAEN d'octobre 2007, la délégation a partagé ses votes (3 pour et 2 abstentions) sur la dotation générale de fonctionnement des lycées pour marquer son souhait d'une augmentation plus significative, son attente de progrès dans le domaine de la gratuité et son désaccord par rapport au maintien du FRRPI (ex-Farpi), dont la suppression avait été promise il y a quelques années. La délégation Fcpe a présenté lors de ce CIAEN une motion, au nom des 16 organisations signataires de la lettre ouverte au président de la République. Elle a été adoptée à l'unanimité. Le comité régional a procédé en octobre au renouvellement de ses deux représentants au Conseil économique et social régional (Cesr). Le comité régional est intervenu dans le débat sur le projet de budget 2008 du conseil régional, à partir des informations recueillies par les deux représentants au Cesr. Nous avons dénoncé la baisse de 73 % de l'enveloppe consacrée à la gratuité des livres, évolution en contradiction avec une meilleure prise en charge de tous les livres « obligatoires » et à l'objectif de réduction des inégalités. Nous avons aussi critiqué la conservation des ressources du FRRPI (25 M€) dans le budget régional.

La Fcpe IDF via les Cdpe participe activement au réseau Resf. L'un de ses membres représente la Fédération nationale, par délégation, au sein du Resf.

Le comité régional a été porteur du colloque Handicap (*voir Aseh*). La région a accordé une subvention de projet (8000 €) sur un budget de 22 000€. C'est un projet qui, par-delà les difficultés, a permis de fédérer les Cdpe dans un projet commun. Le comité régional sort renforcé par cette réussite.

Le comité régional est aussi un lieu d'échange et de partage sur des questions comme base élève ou la vidéosurveillance, la biométrie dans les lycées. Et de débat, par exemple, sur l'enseignement professionnel en Île-de-France. Il a décidé d'organiser un samedi de réflexion d'ici l'été.

La demande de subvention de fonctionnement ordinaire par le Conseil régional a été présentée en avril 2007 en nous appuyant sur la convention de la région Nord-Pas-de-Calais. La région nous a indiqué y être favorable en novembre 2007 mais la procédure judiciaire en cours (recours contre une condamnation de la région suite à une plainte du FN contre les subventions aux syndicats sur fonds publics) empêche la conclusion de cette convention.

Fédération nationale

La Fcpe-Paris participe activement à la vie fédérale, réunions nationales des présidents de CDPE où Paris fait toujours entendre sa voix, aux colloques (accompagnement scolaire, sectorisation), réunions thématiques (maternelles, souffrance de l'élève), réunion des coordonnateurs des comités régionaux, ateliers sur le projet éducatif, etc., organisés par la fédération nationale.

Le 61^e congrès national réuni à Montpellier a vu un renforcement de la présence de l'Île-de-France au conseil d'administration national : réélection de Didier Bernard (Hauts-de-Seine), élection de Valérie Czarny (Seine-et-Marne) et de Michel Hervieu (Seine-Saint-Denis), le représentant parisien (Jean-Jacques Hazan) élu secrétaire général. La participation de X. Darcos a suscité beaucoup d'interrogations et l'intervention de Georges Frêche (président de Région) moult remous.

Assemblées générales des présidents

La première AG des présidents de l'année scolaire s'est déroulée au lycée Gabriel-Fauré en octobre 2007. Les débats ont notamment permis des échanges sur les élections, l'action « poids des cartables », la sectorisation des collèges en liaison avec la prise de position de la Ville de Paris, l'interpellation des candidats aux municipales et

l'aménagement du temps de l'enfant à partir de l'annonce de la suppression du samedi par le président et le ministre.

Commissions 1^{er} et 2nd degrés

Des commissions propres au premier et au second degrés ont été réunies au premier et deuxième trimestres 2007-2008. Pour le 1^{er} degré, la discussion s'est orientée vers la carte scolaire, l'apprentissage des langues et les projets ministériels sur l'école primaire. Pour le 2nd degré, il a été question des voyages scolaires, de la pesée des cartables, de la sectorisation des collèges, et surtout de l'informatisation de l'affectation en 2nde GT.

Interventions dans les conseils locaux

La réponse aux conseils locaux en difficulté interne ou avec des interlocuteurs des établissements est apportée au cas par cas par des administrateurs du Cdpe, toujours dans un esprit de conciliation.

L'une de ces interventions conduira toutefois le Cdpe-Paris de nouveau devant la justice, suite à l'appel d'une directrice d'école (17^e), mécontente de la relaxe en première instance du directeur de publication de *Liaisons laïques*. Elle l'accuse de propos diffamatoires pour avoir relaté dans une brève de *Liaisons Laïques* ses pratiques pour l'inscription à la cantine.

Tableau de synthèse des commissions d'appel

Fin de	Nombre de centres d'appel	Nombre d'établissements concernés	Nombre de dossiers présentés	Nombre de satisfaction aux familles	Taux de satisfaction
6 ^e	(12) 6*	115	69 +54 (6 ^e et 4 ^e)	44+31 (6 ^e et 4 ^e)	
4 ^e	(12) 6*	115	84	60	
3 ^e	(12) 8*	116	211	137	
2 nd e	(13) 10*	68	360	145	

*toutes les commissions avaient des représentants Fcpe. Les chiffres hors parenthèses sont les remontées de nos représentants. Pour les 6^e et 4, le pourcentage n'est sans doute pas représentatif (un quart des bilans reçus). Un petit effort est demandé aux représentants Fcpe quant à la remontée des bilans...